

LIVRET DE SECURITE



NOM : _____

PRENOM : _____

CLASSE : _____

ANNEE SCOLAIRE : 2014 / 2015

REGLEMENT GENERAL DE SECURITE

SECURITE

Dans les ateliers :

- Pour les déplacements, utilisez les allées, les couloirs de circulation,
- le port des EPI (Équipement de Protection Individuelle) est obligatoire à l'atelier et doit être adapté à l'activité pratiquée, les cheveux doivent être attachés,
- utilisez les machines seulement après accord du professeur,
- lisez attentivement la fiche de poste des machines avant utilisation.

Pour le reste de l'établissement :

- le port des EPI est obligatoire lors des travaux pratiques de sciences, les cheveux doivent être attachés,
- les déplacements dans les parties communes doivent se faire dans le calme.

HYGIENE

- chaque élève range son matériel et nettoie son poste de travail,
- vous devez vous laver les mains à chaque fin de séance d'atelier,
- veiller à la propreté des toilettes et des sanitaires.

ORGANISATION

- il est interdit de circuler dans les couloirs sans autorisation du professeur,
- l'accès aux vestiaires et aux sanitaires est interdit pendant les heures de cours,
- pour les élèves scolarisés en « MVA » ou en « Carrosserie », le déplacement des véhicules clients ainsi que celui des véhicules écoles s'effectuera moteur éteint,
- l'accès au gymnase se fait en autonomie et à pied en empruntant les passages pour piétons, les élèves de 3^{ème} se déplaceront avec leur professeur d'EPS,
- la fin de séance et le nettoyage sont annoncés par le professeur.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Pour préserver l'environnement, il vous est demandé :

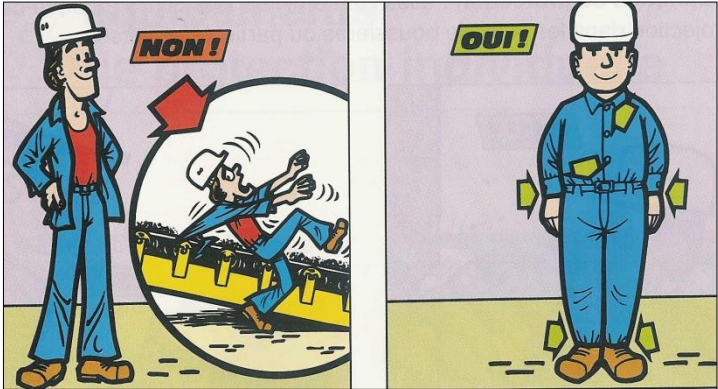
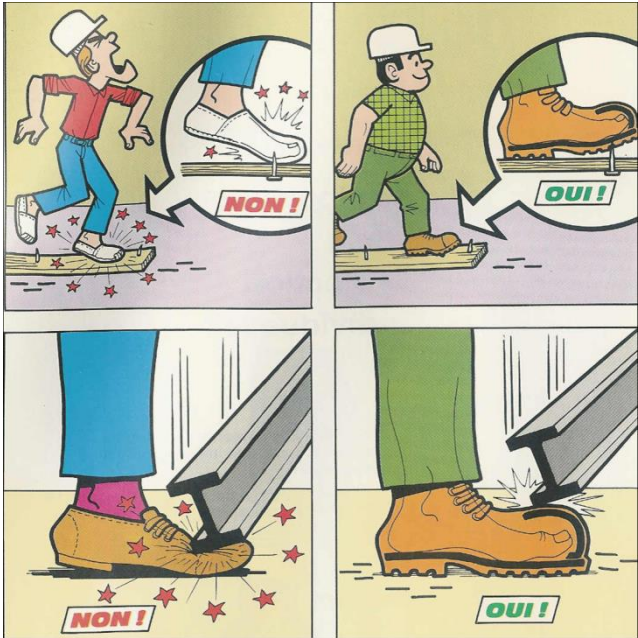
- de participer au tri sélectif des déchets sur le site en utilisant les conteneurs à déchets mis à votre disposition,
- de veiller à économiser l'eau (pas de robinet laissé ouvert),
- de signaler à votre professeur tout événement anormal,
- de veiller à économiser l'électricité (pas de lumières allumées inutilement).



LES E.P.I

LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

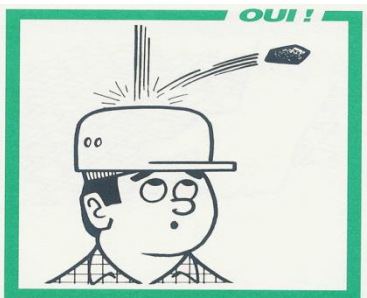
Le port d'un vêtement de travail et de chaussures de sécurité est obligatoire pour travailler dans les ateliers.

Symbole	Equipements de Protection Individuelle
 Protection obligatoire du corps	 Les vêtements sont ajustés, non flottants.
 Protection obligatoire des chaussures de sécurité	 Chaussures de sécurité avec semelle et coquille d'acier : elles vous éviteront plaies et écrasement.

LES E.P.I

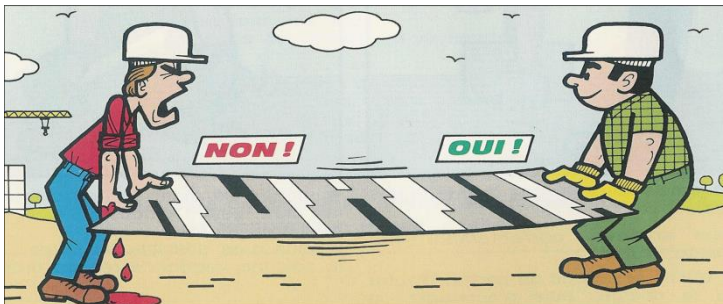
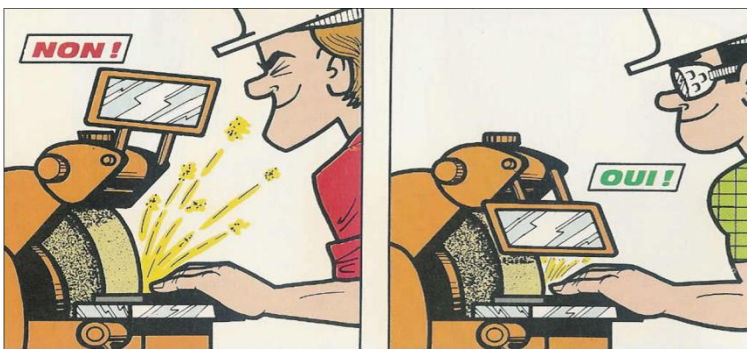
LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Les équipements de protection individuelle doivent être adaptés à la nature du risque à combattre. C'est le professeur qui choisit l'EPI adapté au travail à exécuter.

Symbole	Equipements de Protection Individuelle
 Protection obligatoire de la tête	  Le port du casque est obligatoire lorsqu'il y a des risques de chute d'outils, de matériaux ou de heurts.
 Protection obligatoire de l'ouïe	  Le port du casque antibruit ou des oreillettes est obligatoire pour l'utilisateur de la machine et aussi pour les personnes travaillant à proximité.
 Protection obligatoire des voies respiratoires	  Le port du masque est obligatoire lorsqu'il y a des risques de dégagement de poussières, de vapeurs, de gaz dangereux.

LES E.P.I

LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Symbole	Equipements de Protection Individuelle
 Protection obligatoire des mains	 Le port de gants est obligatoire lorsqu'il y a des risques : • de coupures, d'écrasements, • de brûlures et d'intoxications par la peau pendant l'utilisation de produits chimiques, • de brûlures par une flamme.
 Protection obligatoire des yeux	 Le port de lunettes est obligatoire lorsqu'il y a des risques : • de projections de matières : poussières, particules métalliques, éclats de matériau, • de projections de liquides : peinture, solvant, décapant, • produits chimiques, • de vapeurs de produits chimiques et de fumées produites par le soudage, • de rayonnements nocifs pendant le soudage.

CONSIGNES EN CAS D'INCIDENT

ALERTER :

QUI (*qui doit alerter*) ?

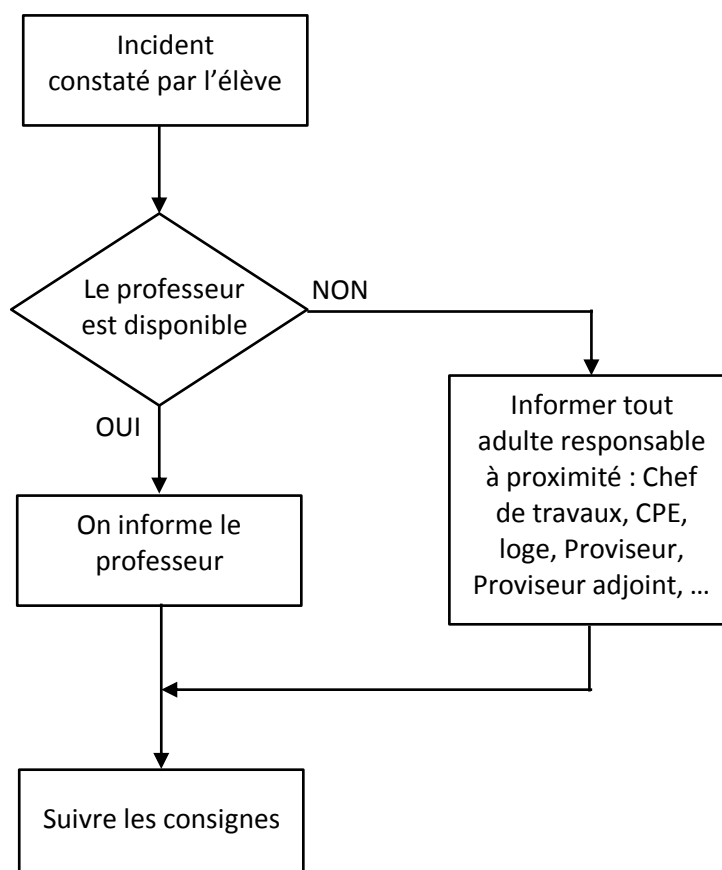
Tout élève constatant un incident (fumée, départ de feu, personne blessée, personne faisant un malaise, odeur inhabituelle, fuite de produit,)

QUAND (*quand doit-on signaler le problème*) ?

Le plus rapidement possible auprès d'un adulte responsable.

COMMENT ?

En respectant le protocole décrit par l'organigramme ci-dessous :



CAS PARTICULIER D'ALERTE INCENDIE

L'ALERTE EST DONNEE :



- Vous laissez vos affaires dans la classe,
- vous fermez les portes et les fenêtres (pas à clé !),
- votre professeur vous demande d'évacuer la classe, ou l'atelier, sans panique en respectant le plan d'évacuation.



Sortie et issue de secours



Direction à suivre



Direction à suivre

- vous restez en groupe et le professeur vous accompagne au point de rassemblement situé au niveau de l'internat et de la maison des lycéens,
- vous ne vous mélangez pas aux autres classes,
- votre professeur fait l'appel,
- lorsque l'ordre de dispersion est donné, vous retournez avec votre professeur dans la classe ou dans l'atelier.

Symbole	Types de feux	Agents extincteurs
	Classe A : feux de matériaux solides, généralement de matière organique, dont la combustion peut entraîner la formation de braises.	- Eau pulvérisée avec additifs - Poudre
	Classe B : feux de liquides ou solides liquéfiables.	- Eau pulvérisée avec additifs - Poudre - CO2
	Classe C : feux de gaz.	- Poudre - CO2



N.B : en aucun cas un feu ne peut se déclencher ou se développer si l'on supprime l'une de ces trois conditions.



L'équipe chargée de la sécurité incendie prendra le relais.

CAS PARTICULIER DE CONFINEMENT (PPMS)

L'ALERTE EST DONNEE :



Corne de brume en continu

- Rassemblez vos affaires afin de les prendre avec vous,
- vous fermez les portes et les fenêtres (pas à clé !),
- votre professeur vous demande d'évacuer la classe, ou l'atelier, sans panique en respectant les consignes d'évacuation.



Sortie et issue de secours



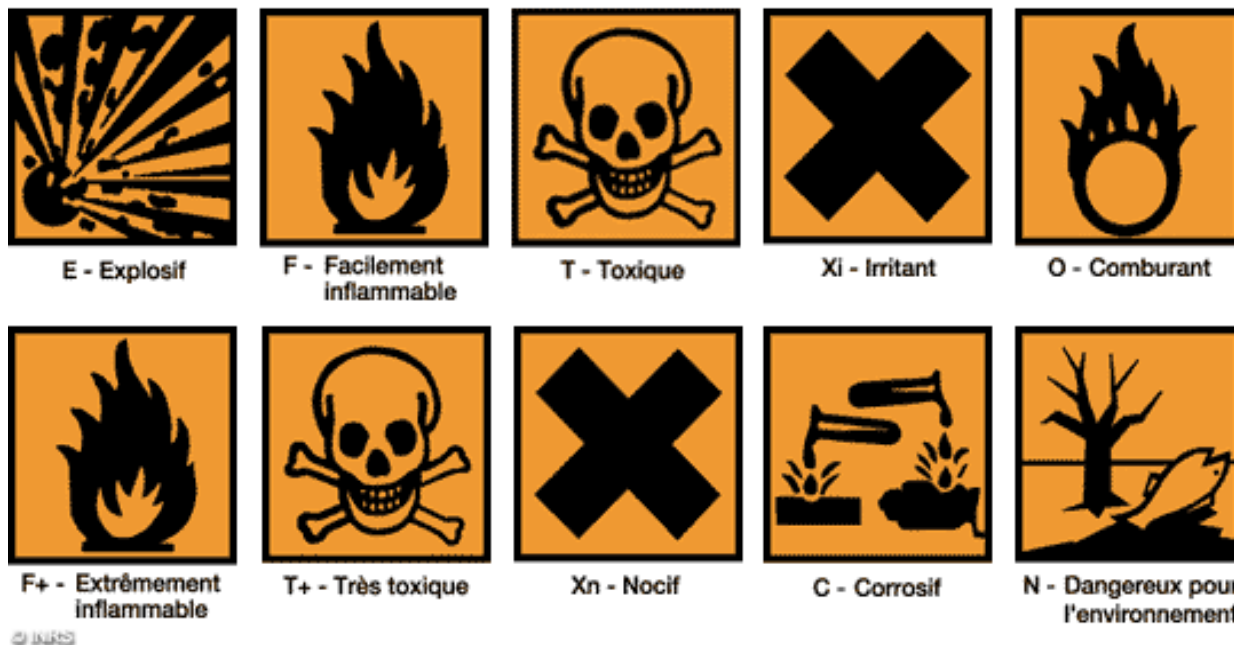
Direction à suivre



Direction à suivre

- vous restez en groupe et le professeur vous accompagne au point de confinement,
- vous ne vous mélangez pas aux autres classes,
- votre professeur fait l'appel,
- lorsque l'ordre de dispersion est donné, vous retournez avec votre professeur dans la classe ou dans l'atelier.

Signification des pictogrammes affichés sur les produits dangereux



N.B : Ces pictogrammes affichés sur les produits dangereux sont actuellement mis à jour. Vous pouvez donc trouver les anciens sur certains bidons, bien que la réglementation impose les pictogrammes décrit à la page suivante d'ici 2015.

Signification des nouveaux pictogrammes affichés sur les produits dangereux



ÇA EXPLOSE

SGH01 : EXPLOSIF



ÇA FLAMBE

SGH02 : INFLAMMABLE



ÇA FLAMBE

SGH03 : MATIERE
COMBURANTE



ÇA EXPLOSE

SGH04 : GAZ SOUS
PRESSION



ÇA RONGE

SGH05 : CORROSIF



ÇA TUE

SGH06 : TOXIQUE



ÇA PIQUE

SGH07 : SENSIBILITE
CUTANEE



ÇA TUE

SGH08 : CANCERIGENE



ÇA POLLUE

SGH09 : DANGEREUX
POUR
L'ENVIRONNEMENT



DANGER
ELECTRIQUE

Vu et pris connaissance de l'ensemble de ce livret le : ____ / ____ / 20____
Je m'engage à appliquer les consignes de sécurité décrites dans ce livret et à
adopter un comportement responsable.
Signature de l'élève :